

Brochure n° 3099 | Convention collective nationale

IDCC : 1424 | **RÉSEAUX DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS**

Accord du 13 novembre 2019

relatif à la liste des certifications éligibles à la « Pro-A »
et identifiant les métiers concernés

NOR : ASET2050036M

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeurs :

UTP,

D'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

FAT UNSA ;

FNST CGT ;

FO UNCP ;

CFDT SNTU ;

SNRTC CFE-CGC,

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} | Les métiers concernés par le dispositif de la « Pro-A »

Article 1.1 | Les métiers de la branche impactés par de fortes mutations de l'activité

En 2018, le cabinet d'études KYU LAB a rendu une étude prospective sur l'évolution des emplois, des métiers et des compétences.

Au travers de cette étude ont été identifiés les métiers confrontés à de fortes mutations dont l'obsolescence des compétences des salariés.

Ces mutations peuvent être liées à la transition écologique, au développement de la multi-modalité, à l'évolution des enjeux de sécurité et de sûreté, à la digitalisation du secteur, aux évolutions sociales, à la modification de l'environnement économique et à l'expérimentation du véhicule autonome.

La transition écologique a un impact important sur le secteur. Elle implique une modification et un renouvellement du parc roulant ainsi que le développement de modes de transports électriques comme le tramway.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de maintenance parc roulant ;
- les métiers de maintenance infrastructure ;
- les métiers de la gestion du trafic ;
- les métiers d'études et de projets ;
- les métiers de la sûreté.

L'intermodalité soulève plusieurs enjeux : le développement de plates-formes multimodales et de hubs, la mise en place d'une information voyageurs intégrant l'ensemble des moyens de transport, l'organisation d'une billettique globale, la coordination des horaires des modes de transport et l'intégration de nouveaux modes et opérateurs de transport.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de la relation voyageurs ;
- les métiers de développement commercial ;
- les métiers de la gestion du trafic ;
- les métiers de maintenance infrastructure ;
- les métiers SI.

L'évolution des enjeux de sécurité et de sûreté touche non seulement l'ensemble des métiers en relation avec les voyageurs mais aussi les métiers liés à la maintenance qui doivent intégrer de nouvelles règles de sécurité et entretenir de nouveaux matériels.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de la conduite ;
- les métiers de la vérification ;
- les métiers de la maintenance infrastructure ;
- les métiers de la maintenance parc ;
- les métiers de la relation voyageurs ;
- les métiers de prévention d'actes de malveillance ;
- les métiers SI.

Le recours accru au digital dans le secteur du transport public urbain fait évoluer une importante partie des métiers des opérateurs. La gestion des données et le développement de nouveaux outils digitaux modifient leurs activités requérant de nouvelles compétences.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de la relation voyageurs ;
- les métiers de la maintenance infrastructure ;
- les métiers de la gestion du trafic ;
- les métiers de la conduite ;
- les métiers de la vérification ;
- les métiers SI.

L'augmentation de l'offre de services spécifiques pour les personnes à mobilité réduite ainsi que l'extension des périmètres urbains favorisent le développement de la logique de transport à la demande. Cette offre, complémentaire aux services traditionnels, doit permettre d'assurer un service de transport flexible et plus rentable pour le transport ponctuel d'une quantité limitée de voyageurs. Le recours accru à de nouveaux canaux de communication fait évoluer la relation avec les voyageurs vers un modèle plus personnalisé, interactif avec une information en temps réel.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de la régulation ;
- les métiers de la conduite ;

- les métiers de la relation voyageurs et de la communication ;
- les métiers de la prévention des actes de malveillance.

Les exigences supplémentaires en termes d'efficacité financière des réseaux des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) entraînent au sein des opérateurs une recherche d'optimisation des moyens, de rationalisation de l'offre, de réorganisation du management, ainsi qu'une lutte accrue contre la fraude.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de la maintenance et de l'exploitation (sûreté) ;
- les métiers de la vérification ;
- les métiers de la régulation et de la relation voyageurs.

L'automatisation des véhicules affecte de manière différenciée les métiers en fonction du type de véhicule étudié. L'automatisation des métros est une problématique actuelle alors que les navettes autonomes, encore en phase d'expérimentation, présentent un aspect plus prospectif, dont les impacts sur les métiers dépendent des modèles économiques mis en place.

Les principaux métiers impactés sont :

- les métiers de la conduite ;
- les métiers de la maintenance parc ;
- les métiers de gestion du trafic ;
- les métiers de maintenance infrastructure ;
- les métiers SI.

Article 1.2 | Les métiers visés

Les parties signataires ont identifié les métiers de la branche suivants :

1 Les métiers de l'exploitation :

- conducteur de tramway ;
- conducteur de métro ;
- conducteur de bus ;
- conducteur polyvalent ;
- agent de médiation ;
- agent contrôleur ;
- agent intervention contrôle ;
- régulateur de trafic ;
- agent de planning ;
- agent de méthode ;
- responsable de production.

2 Les métiers de la maintenance et de l'infrastructure :

- agent de maintenance infrastructure ;
- technicien de maintenance infrastructure ;
- agent de maintenance équipement industriel ;
- technicien de maintenance équipement industriel ;
- mécanicien de maintenance véhicule industriel/roulant ;
- technicien de maintenance véhicule industriel/roulant.

3 Les métiers de la logistique :

- gestionnaire approvisionnement ;
- gestionnaire de stock ;
- magasinier.

4 Les métiers de la vente et du marketing :

– agent d’information et vente.

5 Les métiers de la sûreté :

– agent de sûreté ;

– agent de sécurisation des réseaux.

6 Les métiers de la DATA :

– gestionnaire de données ;

– analyste de données.

Article 2 | Les certifications professionnelles éligibles à la « Pro-A »

Les partenaires sociaux conviennent que la liste des certifications professionnelles éligibles à la « Pro-A » est définie comme suit :

Pour les métiers de l’exploitation :

– titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route – RNCP 31085 ;

– titre professionnel agent de médiation, d’information et de services – RNCP 232 ;

– titre professionnel technicien supérieur en transport de personnes – RNCP 4033 ;

– titre professionnel conducteur-e accompagnateur-e de personnes à mobilité réduite – RNCP 17163 ;

– CAP agent d’accueil et de conduite routière transport de voyageurs (CAP) – 50031114 – RNCP 2714 ;

– MC accueil dans les transports – RNCP 953 ;

– bac professionnel exploitation des transports – RNCP 1117 ;

– licence professionnelle transport de voyageurs – RNCP 3885.

Pour les métiers de la maintenance :

– titre professionnel mécanicien réparateur de véhicules industriels – RNCP 207 ;

– CAP maintenance des véhicules option b véhicules de transport routier – 50025219 RNCP 19118 ;

– CAP peinture en carrosserie – 50025433 RNCP 4933 ;

– CAP réparation des carrosseries – 50025434 RNCP 4935 ;

– CAP maintenance de bâtiments de collectivités – 50023002 RNCP 601 ;

– CAP préparation et réalisation d’ouvrages électriques – 50025523 RNCP 30328 ;

– Bac professionnel métiers de l’électricité et de ses environnements connectés – RNCP 25353 ;

– bac professionnel maintenance des matériels option b matériels de travaux publics et de manutention – 40025212 RNCP 29700 ;

– bac professionnel maintenance des véhicules option b véhicules de transport routier – 40025215 RNCP 19117 ;

– BTS maintenance des véhicules option b véhicules de transport routier – 32025216 RNCP 510 ;

– bac professionnel réparation des carrosseries – 40025408 RNCP 5859 ;

– BTS maintenance des systèmes option système de production – RNCP 20684,

– BTS électrotechnique – RNCP 4497 ;

– BTS maintenance des systèmes option b systèmes énergétiques et fluidiques – 32025008 RNCP 20684 ;

– BTS systèmes numériques option électronique et communication – RNCP 20690 ;

– DUT génie industriel et maintenance – 35020006 RNCP 2926 ;

– DUT génie mécanique et productique – 35025101 RNCP 2508 ;

- licence professionnelle technologique système pluri-techniques (Poitiers) – 25025201 RNCP 30092 ;
- licence professionnelle maintenance et technologie : systèmes pluri-techniques (Lille 1) – 25025002 RNCP 30092 ;
- licence professionnelle maintenance des systèmes industriels – RNCP 30088 ;
- licence professionnelle maintenance et technologie : systèmes pluri techniques (Marne la vallée) – 2502000^e RNCP 30092 ;
- licence professionnelle métiers de l'électronique : fabrication de cartes et sous-ensembles électroniques (Tours) – 25025523 RNCP 30118 ;
- licence professionnelle métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués – RNCP 29962.

Pour les métiers de la logistique :

- titre professionnel technicien supérieur en méthodes et exploitation logistique – 36T3110A RNCP 1901 ;
- bac professionnel logistique (bac professionnel) – 40031106 RNCP 1120 ;
- DUT gestion logistique et transport – 35031102 RNCP 2462 ;
- licence professionnelle management des processus logistiques – RNCP 29992 ;
- licence professionnelle logistique option transport de voyageurs urbain – interurbain – RNCP 3885 ;
- BTS transport et prestations logistiques – RNCP 12798.

Pour les métiers de la vente :

- titre professionnel vendeur conseil en magasin – RNCP 13620 ;
- bac professionnel commerce – RNCP 759 ;
- BTS management des unités commerciales – RNCP 462 ;
- BTS négociation et digitalisation de la relation client – RNCP 34030 ;
- DUT techniques de commercialisation (DUT) – 35031201 RNCP 2927 ;
- titre manager de la stratégie de la performance commerciale – RNCP 31037 ;
- titre manager du développement commercial – RNCP 11541 ;
- titre manager du développement commercial et international – RNCP 16258.

Pour les métiers de la sûreté :

- licence professionnelle sécurité des biens et des personnes option métiers de la sécurité – RNCP 30162 ;
- brevet professionnel agent technique de sécurité dans les transports – RNCP 964.

Pour les métiers de la DATA :

- DUT statistique et informatique décisionnelle (DUT) – 35011402 RNCP 20650 ;
- licence professionnelle métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données (Bretagne sud) – RNCP 29973.

Article 3 | Clause de revoyure

La CPNE peut procéder à un réexamen de la liste des certifications éligibles à la « Pro-A » qu'elle définit au regard des métiers impactés par de fortes mutations de l'activité et pour des salariés confrontés à un risque d'obsolescence des compétences.

Fait à Paris, le 13 novembre 2019.

(Suivent les signatures.)